

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Acquisition matériel informatique pour le parc scolaire - UGAP - 17 568,00 € HT

N° DEC.2025.04.110.DCSI

LA PRESIDENTE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020 donnant délégation à madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ;

Vu le budget de Quimper Bretagne Occidentale, compte : 21838 et fonction : 020 ;

Vu le devis n°303080551 de l'UGAP en date du 10 mars 2025 ;

Considérant la nécessité de conclure un marché avec l'UGAP pour l'acquisition de matériel informatique pour le parc scolaire ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Objet et attributaire

Quimper Bretagne Occidentale conclura un marché avec l'UGAP sis 1 boulevard Archimède à Champs sur Marne (77420) pour l'acquisition de matériel informatique pour le parc scolaire.

Article 2 : Prix du marché

Le montant du marché est fixé à 17 568,00 € HT.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil communautaire.

Fait à Quimper, le 14 avril 2025

La présidente,
Isabelle ASSIH

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 28/04/2025
(AR du 28/04/2025 ID: 029-200068120-20250414-DC1632H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*